

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 4 juin 2019

Délibération n°31 - 2019 relative à la désignation d'un membre enseignant à la commission des moyens

VU l'article 6 du règlement intérieur de l'URCA,

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve la désignation d'un membre enseignant à la commission des moyens.

Est élu dans le collège « Professeurs » (1 siège) :

- **M. Hervé PRON avec 13 voix pour**

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	15
Majorité absolue	19	Membres représentés	10
Nombre de pouvoirs	10		

Délibération adoptée


du Président
Guillaume GEILLE

Document en annexe au présent extrait : Néant

Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le : **1.4 JUIN 2019**

Document mis en ligne le :

1.4 JUIN 2019